



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2016

Ordre du jour :

1. 6829 Projet de loi portant approbation du Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique concernant la coopération en matière de défense et de sécurité, fait à Bruxelles, le 5 février 2015
- Rapporteur : Madame Claudia Dall'Agnol
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

2. 6949 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg concernant l'intégration de la sécurité aérienne en vue de répondre aux menaces posées par des aéronefs non militaires (Renegade), signé à la Haye le 4 mars 2015
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Marcel Oberweis, remplaçant de M. Laurent Mosar, M. Claude Wiseler

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusé : M. Laurent Mosar

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. 6829 **Projet de loi portant approbation du Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique concernant la coopération en matière de défense et de sécurité, fait à Bruxelles, le 5 février 2015**

La rapporteure présente brièvement son projet de rapport. Un membre de la commission insiste à ce que la Chambre soit informée de tout arrangement pris dans le cadre de cette loi. Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

2. 6949 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg concernant l'intégration de la sécurité aérienne en vue de répondre aux menaces posées par des aéronefs non militaires (Renegade), signé à la Haye le 4 mars 2015

Le rapporteur présente brièvement son projet de rapport. Après discussion, la commission convient de proposer à la Conférence des Présidents d'appliquer le modèle 1 pour fixer le temps de parole. Le projet de rapport est adopté avec l'abstention de M. Kartheiser.

Luxembourg, le 15 juillet 2016

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel